

Compte rendu sommaire Réunion du Conseil Communautaire Séance du 13 octobre 2020 à 18h30

Date de convocation 06 octobre 2020

Nombre de Membres :

En exercice : 53 Présents : 46

Ayant donné procuration: 5

L'an DEUX-MILLE-VINGT, le TREIZE du mois d'OCTOBRE, à 18h30, le Conseil Communautaire de la C.C.P.O.M., légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Lionel FOURNIER.

Membres présents :

Amnéville: M. MUNIER, M. DALLA-FAVERA, M. DIEUDONNE, M. DOS SANTOS, Mme HIRSCH, Mme RAU et

M. TISSERAND

Bronvaux: M. FAVIER

Clouange: M. BOLTZ, Mme THOMAS et M. VEZAIN

Marange-Silvange: M. MULLER, M. COQUIN, Mme GREFF, M. MEOCCI, M. ROETTGER et Mme WEIDER

Montois la Montagne : Mme VANNI et M. RACHIELE

Moyeuvre-Grande: M. ROVIERO, M. BENABID, Mme CISAMOLO, M. ROSSO, M. SCHNEIDER, Mme THIBO et

M. TIRLICIEN

Moyeuvre-Petite: M. SCHWEIZER

Pierrevillers: M. HEISER et Mme LEMASSON

Rombas: M. FOURNIER, Mme BENCI, M. DUMON, Mme MACAIGNE, Mme MUHLMANN, M. NOBILE, M. RISSER et

M. VILLA (à partir du point 3)

Roncourt: -

Rosselange: M. MATELIC, M. SCHONS et Mme SEEMANN

Sainte Marie Aux Chênes : Mme LAMARQUE, M. CAYRE et Mme FRANIA

Vitry-sur-Orne: M. CORRADI, Mme SAVINO et M. VEGLIA

Membres absents ayant donné procuration:

Mme CALCARI-JEAN à M. MUNIER Mme COGLIANDRO à M. DIEUDONNE Mme DOS SANTOS à M. ROVIERO Mme WAGNER à M. RISSER M. CALLIGARO à Mme LAMARQUE

Absents excusés: M. VILLA (jusqu'au point 2) et M. POSTERA

Absent: M. CANTELE

Le Président ouvre la séance à 18h30, annonce les procurations et passe à l'examen de l'ordre du jour.

Approbation du Procès-verbal de la séance du 03 septembre 2020.

<u>Le Président</u> demande au Conseil Communautaire d'approuver le procès-verbal de la séance du 03 septembre 2020, et le cas échéant s'îl y a des remarques.

<u>Le Président</u> soumet aux voix les procès-verbaux.

Le Conseil Communautaire, ayant entendu l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, **APPROUVE le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 03 septembre 2020.**

<u>Délibération 2020-62 – BUDGET PRINCIPAL 2020 - DECISION MODIFICATIVE N° 1</u>

Le Conseil Communautaire ayant entendu l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOPTE la décision modificative n°1 au Budget Principal 2020, qui s'équilibre comme suit, en dépenses et en recettes:

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

324 363,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT:

- 24 837,40 €

<u>Délibération 2020-63 – BUDGET ANNEXE GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS 2020 – DÉCISION</u> **MODIFICATIVE N° 1**

Le Conseil Communautaire ayant entendu l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOPTE la décision modificative n°1 au Budget Annexe « Gestion des déchets ménagers » 2020, qui s'équilibre comme suit, en dépenses et en recettes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

117 955,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT:

0,00€

Délibération 2020-64 - CRITERES DE REPARTITION DE LA DOTATION DE SOLIDARITE COMMUNAUTAIRE ET FIXATION DU MONTANT POUR L'ANNEE 2020

Le Conseil Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, par 40 VOIX POUR et 11 ABSTENTIONS,

- FIXE l'enveloppe 2020 de la Dotation de Solidarité Communautaire à 300 000 €,
- DÉCIDE de répartir cette enveloppe selon le tableau suivant :

Commune	Pop DGF	Indice synthétique	Coefficient de rang	Attribution en €	Attribution €/hab
AMNEVILLE	10 695	0,790	1,0	28 749	2,7
BRONVAUX	549	1,061	1,5	2 974	5,4
CLOUANGE	3 539	1,007	1,2	14 162	4,0
MARANGE-SILVANGE	6 360	1,035	1,3	29 885	4,7
MONTOIS-LA-MONTAGNE	2 732	1,041	1,4	13 722	5,0
MOYEUVRE-GRANDE	7 909	1,191	1,9	61 452	7,8
MOYEUVRE-PETITE	464	1,157	1,8	3 199	6,9
PIERREVILLERS	1 535	1,121	1,6	9 274	6,0
ROMBAS	10 009	1,168	1,8	72 964	7,3
RONCOURT	1 018	1,032	1,3	4 473	4,4
ROSSELANGE	2 714	1,284	2,0	23 732	8,7
SAINTE-MARIE-AUX-CHENES	4 287	0,972	1,1	15 370	3,6
VITRY-SUR-ORNE	3 059	1,155	1,7	20 044	6,6
Total/Moyenne	54 870			300 000	5,5

<u>Délibération 2020-65 - EXONERATION DE LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MÉNAGERES - ANNÉE 2021</u>

Le Conseil Communautaire, ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'exonérer de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères les redevables cités ci-dessous pour l'année 2021 :

NOM	ADRESSE DU SIEGE	ADRESSE DE L'EXPLOITATION
SCI GBM	22 rue Raymond Mondon	22 rue Raymond Mondon
Menuiserie JOFFROY	57860 RONCOURT	57860 RONCOURT
SCI La mine	ZA les Grandes Champelles	ZA les Grandes Champelles
Serrurerie MEYER	57860 RONCOURT	57860 RONCOURT
SCI B3FM	ZA SIRIUS CD 47	ZAC SIRIUS
Entreprise BOFFO	57360 AMNEVILLE	57230 AMNEVILLE
MAC DONALD'S FRANCE	1 rue Gustave Eiffel 78045 GUYANCOURT	Centre de loisirs rue de l'Europe 57360 AMNEVILLE
SAS SANDEX SUPER U	Zac belle fontaine 57185 CLOUANGE	Zac belle fontaine 57185 CLOUANGE
SCI STEMAR	62 rue de la Tour	62 rue de la Tour
ORNE MATERIAUX	57120 ROMBAS	57120 ROMBAS
LIDL	35 rue Charles Péguy 67200 STRASBOURG	- Route de la vallée - RD52 57535 MARANGE-SILVANGE - Lotissement le Sauceu 57255 SAINTE-MARIE-AUX-CHENES - Rue de l'Avenir 57250 MOYEUVRE-GRANDE - Grande Fin 57185 CLOUANGE
SETHI	28 rue de Villers	62 rue de la Paix
(Indivision NASS)	57120 ROMBAS	57120 ROMBAS
CORA	Domaine de Beaubourg, 1 rue du Chenil – CS 30175 CROISSY BEAUCOURG 77435 MARNE LA VALLEE CEDEX 2	ROUTE DEPARTEMENTALE 643 BOITE POSTALE 30008 57255 SAINTE-MARIE-AUX-CHENES
WDA	2 rue de la Vieil 57360 AMNEVILLE	2 rue de la Vieil 57360 AMNEVILLE
CENTRAKOR	260 Route de Mittelhausbergen-BP27	Lotissement Commercial du Sauceu
(Ancien VIMA)	F67037 STRASBOURG CEDEX 2	57255 SAINTE-MARIE-AUX CHENES
SCI ZOESAM	51 rue Foch	ZAC BELLE FONTAINE
David RIGGI	57185 CLOUANGE	57185 CLOUANGE
E LECLERC AMNEVILLE	Rue Clemenceau	Rue Clemenceau
SODIAM SAS	57360 AMNEVILLE	57360 AMNEVILLE

LECLERC EXPRESS	Avenue François Mitterrand 57290 FAMECK	Rue du Muguet 57120 ROMBAS
SARL Le Fournil de la Vallée de l'Orne	ZAC Belle Fontaine 57185 CLOUANGE	ZAC Belle Fontaine 57185 CLOUANGE
APEIVO	5 Rue Maréchal Molitor 57360 AMNEVILLE LES THERMES	Chemin de Silvange 57120 PIERREVILLERS
LA FOURNEE DOREE	ZA HAUTE CHOUX RUE CHAMPELLE 57522 Ste MARIE AUX CHENES	ZA HAUTE CHOUX RUE CHAMPELLE 57522 Ste MARIE AUX CHENES
VAPPIANI Agnès	18 rue Pierre Stanislas 57120 ROMBAS	15 b rue Pierre Stanislas 57120 ROMBAS
SOCIETE SORRENTO	16 rue de Villers 57120 ROMBAS	2 rue de la Paix 57120 ROMBAS
Direction régionale Service Expansion 9 Rue de Rochefort 67100 STRASBOURG		1 Rue Saint Exupéry 57120 Rombas ²

<u>Délibération 2020 - COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CIID)</u> <u>PROPOSITION DES COMMISSAIRES TITULAIRES ET SUPPLEANTS</u>

Le Conseil Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉSIGNE comme commissaires titulaires et suppléants de la Commission Intercommunale des Impôts Directs, les personnes énoncées ci-dessous.

Commissaires Titulaires Proposés	Commissaires Suppléants Proposés
M. MUNIER Eric - AMNEVILLE	Mme CALCARI JEAN Danielle
Mme RAU Sylvia - AMNEVILLE	Mme HIRSCH Catherine
M. LEONARD Cédric - AMNEVILLE	Mme IALLONARDO Géraldine
Mme BORTOLUZZI THIRIET Maud - AMNEVILLE	M. DA CUNHA Cédric
Mme ANDRES Pascale - BRONVAUX	Mme BOLLORE Lydia
Mme THOMAS Ornella - CLOUANGE	M. VEZAIN Philippe
M. MULLER Yves - MARANGE-SILVANGE	Mme GREFF Marielle
Mme WEIDER Diane - MARANGE-SILVANGE	M. ROETTGER Bernard

M. KNOPPIK Eric
M. CARRABETTA Dominique
Mme CISAMOLO Virginie
M. STIBLING Fabrice
M. PELIZZARI Jean-Marie
Mme BENCI Monique
M. Joël DUMON
M. RUPPERT José
M. DI GIANDOMENICO Marc
Mme RADEK Marie-Anne
M. MOUGIN Christian

<u>Délibération 2020-67 – STRUCTURES MULTI ACCUEILS « PETITE ENFANCE » CHOIX DU MODE DE GESTION</u>

Le Conseil Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

 DÉCIDE de retenir la Délégation de Service Public comme mode de gestion des cinq structures multi accueil présentes sur le territoire de la CCPOM, à compter du 1^{er} janvier 2022.

<u>Délibération 2020-68 – ELECTION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNE AU SEIN D'ORGANISMES DIVERS.</u>

Le Conseil Communautaire, ayant entendu l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ÉLIT comme représentants du Conseil Communautaire appelés à siéger au sein des assemblées générales et des conseils d'administration de diverses associations et organismes auxquels la Communauté de Communes adhère :

AGENCE LOCALE DE L'ENERGIE ET DU CLIMAT DU PAYS MESSIN (ALEC)

 Assemblée Générale : 2 titulaires : Monsieur MULLER et Monsieur SCHWEIZER et 2 suppléants : Monsieur MATELIC et Monsieur HEISER

COMMISSION DE SUIVI DE SITE (SOCIETE SFTR à MONTOIS LA MONTAGNE)

o 1 titulaire : Monsieur BOLTZ

COMMISSION DEPARTEMENTALE D'AMENAGEMENT COMMERCIAL

1 titulaire : Monsieur NOBILE

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets 2018

Le Conseil Communautaire PREND ACTE du Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets 2019.

Délégation de Service Public - Rapport annuel 2018 du délégataire

Le Conseil Communautaire PREND ACTE du Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets 2019.

Rapport annuel d'activités 2018

Le Conseil Communautaire PREND ACTE du Rapport annuel d'activités 2019 de la CCPOM.

Communication des Décisions du Bureau Communautaire

Le Conseil Communautaire PREND ACTE des décisions qui ont été prises par le Bureau Communautaire conformément à la délibération du 24 juillet 20 prise en application de l'art. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Communication des Décisions du Président

Le Conseil communautaire PREND ACTE des décisions que le Président a été appelé à prendre conformément à la délibération du 24 juillet 2020 prise en application de l'art. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h40.

Fait à Rombas, le 23 octobre 2020

Le Président,

Lionel FOURNIER